



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

pharmacie

Question écrite n° 37055

Texte de la question

M. Claude Birraux attire l'attention de M. le ministre de la santé et de la protection sociale sur le communiqué de presse des entreprises pour le médicament (LEEM) à l'occasion de la publication du rapport du Haut Conseil pour l'avenir de l'assurance maladie. Ainsi, dans ce communiqué, il est notamment rappelé que si l'industrie du médicament constitue en France un secteur industriel à forte valeur ajoutée et créateur d'emplois, elle est aussi à la croisée des chemins en terme de mutation technologique, de place à construire en Europe, ce qui exige que la France se donne les moyens d'y participer. En outre, il est aussi rappelé que si les entreprises du médicament sont un acteur de santé déterminant du progrès scientifique et économique, leur statut est aussi vital. Il lui demande donc de bien vouloir lui faire connaître son point de vue à ce sujet.

Texte de la réponse

L'industrie pharmaceutique occupe en France une place majeure en terme de recherche et de production de richesse et le gouvernement n'entend pas remettre en cause le statut de cette industrie. La réforme de l'assurance maladie va permettre d'améliorer la qualité des soins au meilleur coût pour la collectivité et chaque acteur du système de santé sera amené à participer au retour à l'équilibre de l'assurance maladie. Dans ce cadre, certaines mesures concernent le médicament et l'industrie pharmaceutique, mais aucune de ces mesures ne vise à déstabiliser ce secteur d'activité ou à en empêcher le développement. Le conseil stratégique pour les industries de santé qui a été installé par le Premier ministre le 29 septembre 2004 doit permettre de développer l'attractivité et la compétitivité de la France pour ce secteur, en particulier en matière de recherche et d'innovation. Dans ce but, le conseil stratégique pour les industries de santé rassemble autour du Premier ministre les ministres chargés de l'industrie, de la recherche et de la santé et six chefs d'entreprises de la pharmacie et des biotechnologies. Il sera l'outil d'une action durable au service de l'emploi. Trois priorités ont été identifiées : l'innovation : lien avec la recherche publique, développement de la recherche clinique en CHU, soutien aux biotechnologies ; la régulation du secteur : politique des prix et des volumes, délais des administrations, développement des génériques, bon usage des médicaments ; la fiscalité.

Données clés

Auteur : [M. Claude Birraux](#)

Circonscription : Haute-Savoie (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 37055

Rubrique : Industrie

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : solidarités, santé et famille

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 avril 2004, page 2836

Réponse publiée le : 7 décembre 2004, page 9792